	DEPARTEMENT
	NORD
-	CANTON
(GRANDE-SYNTHE
	ÇOMMUNE
	CRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

3.5 Autres actes de gestion du domaine public CDV – 2023

AUTORISATION DE STATIONNEMENT

- Nous, Maire de la Ville de Gravelines,
- Vu le Code de la Voirie Routière article 113-2,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-2,
- Vu la demande de _____ en date du 13 mars 2023,

AUTORISE

La pose d'une benne face au 28, rue Aristide Briand à Gravelines.

Sous réserve :

- La pose des panneaux de signalisation incombe au demandeur,
- Que la sécurité des passants soit assurée,
- Que la benne soit signalée en permanence conformément à la réglementation en vigueur,
- Que la protection des lieux avoisinants soit effective,

Toutes précautions devront être prises de manière à ce que les véhicules ne soient pas surpris par cette benne.

Cette autorisation est délivrée à titre précaire et révocable Du 20 mars au 25 avril 2023

Fait à Gravelines, le

2 1 MARS 2023

OF GRAD

Bertrand RINGOT

MIS EN LIGNE SUR LE SITE DE LA VILLE LE :

2 1 MARS 2023